

COMMUNE DE DACHSTEIN



21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN
Tél. 03 88 47 90 60
Fax 03 88 47 90 61
E-mail : mairie@dachstein.fr

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le trente juin à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de DACHSTEIN, convoqué par lettre du 25 juin 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon MOCKERS, Maire.

Présents : Béatrice MUNCH, Nicole VIVIEN, Jean-Baptiste BIBERIAN, Rocco NAPOLI, Martine ACHER, Vincent MARTIN, Evelyne GRAUFFEL, Edith BENTZ, Patrice CLEDAT, Olivier BILLON, Sylvie KRAUTH, Théophile GILLMANN, Nathalie MARTIN

Absents excusés : Laurent RAUGEL donne procuration à Théophile GILLMANN, Bertrand BOMO donne procuration à Béatrice MUNCH, Laetitia MARTZ, Véronique JULET, Olivier WILT

15-025 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES DE FOURNITURES D'ELECTRICITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité ;

VU la loi « Nouvelle organisation du marché de l'électricité » dite loi NOME du 7 décembre 2010 portant suppression des tarifs réglementés de vente pour les contrats de puissance supérieure à 36kVA à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU le code de l'énergie, et notamment son article L. 337-9 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics, notamment son article 8 ;



COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 30 juin 2015

- CONSIDERANT** dès lors la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité dans le cadre défini par le Code des Marchés Publics ;
- CONSIDERANT** que la Commune a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et est ainsi concernée à ce titre ;
- ESTIMANT** judicieux de recourir à la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et les différentes Collectivités Locales de son territoire pour engager les opérations de mise en concurrence en ce sens ;
- CONSIDERANT** que ce dispositif est susceptible d'apporter plus d'efficacité et a fortiori d'obtenir de meilleurs tarifs ;
- CONSIDERANT** que la procédure du groupement de commandes permet de répondre à ces objectifs ;
- CONSIDERANT** que des marchés ou des accords-cadres sont adaptés pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif ;
- ESTIMANT** opportun de confier la coordination du groupement de commandes à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- CONSIDERANT** l'intérêt que présente pour la Commune ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres ;
- VU** le projet de convention constitutive du groupement de commandes à ce titre pour la passation des marchés de fourniture d'électricité ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix des membres présents,

- DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité, auquel participeront les collectivités locales suivantes :
- les Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
 - la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
 - le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
 - les C.C.A.S. concernés des Communes membres,
 - le SIVU du Collège de MUTZIG,
 - le SIVU de l'Espace Culturel et Sportif de GRESSWILLER / DINSHEIM-SUR-BRUCHE,

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 30 juin 2015

- ENTERINE** la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité, dans les forme et rédaction proposées,
- DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement de commandes et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la Commune à participer à chaque marché public,
- ACCEPTE** que la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,
- DONNE MANDAT** au Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres à intervenir dont la Commune sera partie prenante,
- S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante, à régler les sommes dues, et à les inscrire préalablement au budget,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite Commune/Fournisseur/Recettes des Finances relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses d'énergie.

15-026 : SIGNATURE DE LA CHARTE COMMUNE NATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** la démarche de la Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse :
- de valoriser les communes alsaciennes engagées dans une démarche de réduction, voire de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries et par voie de conséquence directe la préservation de la qualité de la ressource en eau,
 - d'encourager les collectivités à progresser dans leur démarche (3 niveaux possibles de mise en œuvre)
 - et d'inciter l'ensemble des communes alsaciennes à rejoindre le dispositif.
- VU** la première étape consistant pour la Commune à s'engager dans la démarche zéro pesticides par la signature de la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace ;

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 30 juin 2015

- VU** que la signature de la charte traduit l'engagement volontaire de la commune dans une démarche progressive et continue avec objectif final de ne plus utiliser de produits phytosanitaires ;
- CONSIDERANT** que la signature de la charte contribue à préserver un patrimoine naturel commun, enjeu majeur pour le développement en Alsace ;
- CONSIDERANT** l'accompagnement de la FREDON Alsace ; soutenue par la Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse ;
- CONSIDERANT** les objectifs de la Commune de DACHSTEIN en matière de protection de l'environnement et de la volonté de poursuivre la démarche initiée de réduction de l'utilisation des produits sanitaires ;

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents,

- AUTORISE** le Maire à solliciter la Région Alsace afin de lui faire part du souhait de participer à la prochaine édition de l'opération « Commune nature » ;
- SE PRONONCE** en faveur de la réduction, voire la suppression de l'utilisation de pesticides dans les espaces verts de la commune ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux ci-jointe.

15-027 : AUTORISATION DE DEPÔT D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉ POUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** l'ordonnance du 26 septembre 2014, fixant le cadre légal de l'agenda d'accessibilité programmé ;
- VU** la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU** l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues par le code de la construction et de l'habitation ;
- CONSIDERANT** que des travaux de mise aux normes des bâtiments communaux sont nécessaires ;

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 30 juin 2015

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents,

AUTORISE le Maire à déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé pour les établissements communaux recevant du public.

15-028 : ALLOCATION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 1,2,3 SOLEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L1611-4 du CGCT ;

VU sa délibération N° 15/04 du 8 mars 2004 instaurant un nouveau dispositif de subventionnement aux associations et institutions locales ;

CONSIDERANT la demande de subvention complémentaire présentée par l'Association 1,2,3 Soleil dans le cadre de sa mission d'animation des Nouvelles Activités Périscolaires durant l'année scolaire 2014/2015, telle que définie par la convention signée avec la Commune le 1^{er} septembre 2014 ;

CONSIDERANT que la demande de subvention vise à couvrir les heures complémentaires assurées par les animateurs dans le cadre de la préparation des Nouvelles Activités Périscolaires ainsi que leur participation à diverses réunions ;

CONSIDERANT que le décompte des heures complémentaires présenté par l'Association 1,2,3 Soleil représente un montant de 2084.00 € ;

Après que Mme Nathalie MARTIN, membre du Comité Directeur de l'Association 1,2,3, Soleil et M. Olivier BILLON aient quitté la salle de séance,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents,

DECIDE de contribuer financièrement à cette dépense en allouant une subvention à l'Association 1, 2,3 Soleil d'un montant de :
- **2084.00 €**

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/6574 Subventions, rubrique " subvention aux associations "

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 30 juin 2015

Sous le point « Communications », le Maire rend compte au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui lui a été consentie par délibération du 31 mars 2008 ;

Décision de renoncer à l'usage du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :

Parcelle cadastrée Section 13 N° 218/22 – 51 rue Léon Kraenner
Parcelle cadastrée Section 13 N° 220/22 - 51 rue Léon Kraenner

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
